

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à 18h00, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. LACHAUD Patrick, Maire.

Date de convocation : 29/05/2026

DELIBERATION N° 2026-55 Présents : 13 Votants : 15

PRESENTS : M. LACHAUD Patrick / M. BENEDETTI Pierre-Albert / M. DARIAS Jean Jack / Mme BANULS Estelle / M. DUPUY Guy / M. ETOURNEAU Francis / M. BERARDI Eric / M. DUMAS Yann / Mme CABIROL Marie-Pierre / Mme BERTAUD Béatrice / Mme SAMPL-REBIERE Angélique / M. DURAND Geoffrey / Mme PAULIN Stella.

ABSENTES EXCUSEES : Mme SALAHA Martine pouvoir à Mme BANULS Estelle / Mme ANDRIEUX Laetitia pouvoir à Mme PAULIN Stella

DELIBERATIONS N° 2026-56 et suivantes : Présents : 14 Votants : 15

PRESENTS : M. LACHAUD Patrick / M. BENEDETTI Pierre-Albert / M. DARIAS Jean Jack / Mme BANULS Estelle / M. DUPUY Guy / M. ETOURNEAU Francis / M. BERARDI Eric / M. DUMAS Yann / Mme CABIROL Marie-Pierre / Mme BERTAUD Béatrice / Mme SAMPL-REBIERE Angélique / Mme ANDRIEUX Laetitia / M. DURAND Geoffrey / Mme PAULIN Stella.

ABSENTE EXCUSEE : Mme SALAHA Martine pouvoir à Mme BANULS Estelle.

Ordre du jour :

- **DESIGNATION des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs ;**
- Approbation du procès-verbal du 24 avril 2026 et désignation d'un secrétaire de séance ;
- Création au tableau des effectifs d'un emploi permanent ;
- Aménagement d'une voie douce entre Villeteureix et Ribérac ;
- Conseil Départemental de la Dordogne : convention de mise à disposition de la salle polyvalente ;
- Convention de partenariat 2026/2028 entre le Conseil Départemental de la Dordogne, la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois et la Commune de Villeteureix pour le fonctionnement du dispositif « seniors à nous la forme » ;
- Assainissement collectif : amortissement d'une subvention et décision modificative ;
- Convention auprès de SELASU Déborah DENIS géomètre : rétablissement limite de propriété ;
- Décisions du Maire ;
- Divers

DELIBERATION N° 2026-55 // 5.3 : DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

Vu le décret n° 2026-301 du 21/04/2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ; Vu l'instruction du 06/05/2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ; Vu l'arrêté préfectoral pris en date du 16/05/2026 fixant le mode de scrutin ainsi que le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune ; Composition du bureau électoral : Le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de M. DUPUY Guy, M. DARIAS Jean Jack et M. DURAND Geoffrey, Mme PAULIN Stella. La présidence du bureau est assurée par ses soins.



Élection des délégués titulaires : sont élus : Mme SALAHA Martine 15 voix / M. LACHAUD Patrick 15 voix / M. BENEDETTI Pierre Albert 15 voix

Élection des délégués suppléants : sont élus : M. DUPUY Guy 15 voix / M. DARIAS Jean Jack 15 voix / Mme BANULS Estelle 15 voix

DELIBERATION N° 2026-56 // 5.2 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2026 ET DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Le Maire informe le conseil municipal que le procès-verbal de la séance du 24 avril 2026 a été rédigé et transmis aux élus en vue de son approbation. Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la désignation d'un secrétaire de séance. Le conseil municipal décide de désigner Mme BERTAUD Béatrice en qualité de secrétaire de séance et approuve le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 24 avril 2026.

(Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0).

DELIBERATION N° 2026-57 // 4.1 : SERVICE TECHNIQUE : CREATION AU TABLEAU DES EFFECTIFS D'UN EMPLOI PERMANENT :

Le Maire rappelle qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. Considérant le besoin de créer un emploi permanent au service technique comme prévu par arrêté municipal du 18 décembre 2020 arrêtant les lignes directrices de gestion de la Commune. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide la création d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial à temps complet à raison de 35h00 hebdomadaire à compter du 01 septembre 2026 ; décide de modifier le tableau des emplois en ce sens. (Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0).

DELIBERATION N° 2026-58 // 1.1 : AMENAGEMENT D'UNE VOIE DOUCE ENTRE VILLETUREIX ET RIBERAC :

Le Maire présente aux élus l'étude de faisabilité réalisée par l'Agence Technique Départementale de la Dordogne concernant le projet d'aménagement d'une voie douce entre Villeteureix et Ribérac. Ce projet s'inscrit dans les objectifs du schéma directeur cyclable de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois, de mobilité douce, de réduction des émissions de CO2 et de valorisation du cadre de vie. En reliant Villeteureix à Ribérac par une voie douce, c'est offrir une alternative sécurisée pour les déplacements quotidiens et sportifs, renforcer l'attractivité du territoire en valorisant les équipements sportifs et les liaisons intercommunales, répondre aux attentes des habitants en matière de mobilité douce et de qualité de vie, moins de voitures, plus de vélos : réduction des émissions de gaz à effet de serre, préservation des paysages : tracé le long d'axes existants, impact limité.

Le coût global prévisionnel de ces travaux s'élève 609 686,00 € H.T. Le Conseil Municipal retient ce projet, accepte de lancer la consultation pour le marché de maîtrise d'œuvre ; accepte et sollicite l'assistance technique de l'Agence Technique Départementale de la Dordogne, décide de recourir à la procédure adaptée, autorise M. Le Maire à solliciter les subventions auprès de divers co-financeurs. (Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0).

DELIBERATION N° 2026-59 // 3.3 : CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX A LA SALLE POLYVALENTE :

Vu la délibération 2022-52 du 28 octobre 2022 autorisant la mise à disposition des locaux de notre salle polyvalente auprès du Conseil Départemental de la Dordogne ; Vu la convention de mise à disposition en date du 15/11/ 2022 auprès de l'unité territoriale de Ribérac.



Considérant que la convention mentionnée ci-dessus est arrivée à son terme le 14 novembre 2025, et l'utilisation de la salle ayant eu lieu en décembre 2025, il est donc nécessaire de régulariser l'occupation en établissant une nouvelle convention pour la période du 16 novembre 2025 jusqu'au 31 décembre 2025. Le Conseil Municipal accepte et fixe le coût de la location à 40 € par demi-journée charges comprises. (Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0).

DELIBERATION N° 2026-60 // 8.2 : CONVENTION DE PARTENARIAT 2026/2028 ENTRE LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE, LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERIGORD RIBERACOIS ET LA COMMUNE DE VILLETUREIX POUR LE FONCTIONNEMENT DU DISPOSITIF

« SENIORS A NOUS LA FORME » : Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le projet « Séniors A Nous La Forme » (SANLF) proposé par le Conseil Départemental de la Dordogne. Ce projet consiste au déploiement d'un programme d'animation aux Activités Physiques Sportives (APS) adaptées en partenariat avec les collectivités locales afin d'encourager, promouvoir et favoriser l'accès à la pratique sportive en milieu rural en faveur des séniors. Un des dispositifs du programme nommé « Séniors A Nous La Forme » (SANLF) permet aux séniors du territoire, de plus de 60 ans de découvrir et s'initier gratuitement à une offre variée de disciplines physiques et sportives, sur fond de sport, de santé et bien-être. L'objectif de ces ateliers est d'encourager la pratique sportive et favoriser son accès au plus grand nombre afin de prévenir la dépendance, de lutter contre la sédentarité et l'inactivité physique, de favoriser le lien social et rompre l'isolement, d'encourager les séniors non licenciés dans une association sportive de pratiquer une activité physique régulière, adaptée à leurs capacités, visant ainsi au « bien-être et au bien-vieillir ». Les élus acceptent de continuer d'accueillir ces ateliers sur son territoire et de mettre à disposition le complexe sportif ainsi que les locaux si nécessaires. (Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0).

ASSAINISSEMENT COLLECTIF : REALISATION D'UN DIAGNOSTIC DU RESEAU DES EAUX USEES :

⇒DELIBERATION N° 2026-61 // 7.10 : AMORTISSEMENT DE LA SUBVENTION: Le Maire présente au Conseil Municipal le plan d'amortissement concernant la subvention perçue pour la réalisation d'un diagnostic sur une partie du réseau d'eaux usées :

TRANCHE	INVENTAIRE	ANNEE	VALEUR	DUREE	AMORT. EXERCICE
Diagnostic eaux usées	2019/0002	2026	15 982,57 €	15 ans	1 065,50 €

(Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0).

⇒DELIBERATION N° 2026-62 : 7.10 DECISION MODIFICATIVE : montant 1065,50 €

Fonctionnement dépenses : compte 023 / Fonctionnement recettes : compte 747

Investissement dépenses : compte 13918 / Investissement recettes : compte 021

(Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0).

DELIBERATION 2026-63 // 1.1 : CONVENTION AUPRES DE SELASU DEBORAH DENIS GEOMETRE-EXPERT : RETABLISSEMENT LIMITES DE PROPRIETE :

Il est nécessaire de procéder au rétablissement de la limite Nord-Est des parcelles communales cadastrées section D n° 2084, 2085, 2086 et de la limite Sud-Est de la parcelle communale cadastrée section D n° 2086. Le devis d'un montant de 658,00 € H.T. de la SELASU Deborah DENIS Géomètre-expert à Ribérac. (Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0).



⇒ **DIA :**

N° 02458626D0005 : « La Borie » section D, parcelle n° 2300, superficie 257 m², non bâti ;

N° 02458626D0006 : « 620 Route d'Angoulême », section D n° 940, superficie 261 m², bâti ;

⇒ **DECISIONS DU MAIRE :**

DECISION DU MAIRE N° 2026-03 : Vérification annuelle des aires de jeux et des équipements sportifs : Entreprise R'SPORTS24 montant 292,50 € H.T./an ;

DECISION DU MAIRE N° 2026-04 : Remise à niveau des tampons d'assainissement sur la voie publique : Entreprise TECHASPIR montant 1 600,00 € H.T.

⇒ **DIVERS :**

→ Une nouvelle association, dénommée "ODILAINDOM", dédiée aux activités de chorale et de théâtre, est créée sur la commune. Elle utilisera la salle des associations deux fois par semaine : une séance sera consacrée au théâtre et l'autre à la chorale ;

→ Recensement de la population du 21 janvier au 20 février 2027 :

- Désignation d'un élu coordonnateur communal : Madame SALAHA Martine
- Il faut prévoir le recrutement de 2 agents recenseurs.

→ Orange nous informe par courrier du 20 avril 2026 de la fermeture du réseau cuivre sur la commune d'ici 2030 ;

→ Plantation du mai le 30 août à 11h ;

→ Monsieur DUPUY Guy demande quand les entreprises interviendront pour lever les réserves de la commission de sécurité à la salle des fêtes. Monsieur BENEDETTI Pierre-Albert répond que cela est en cours.

Séance levée à 22h00

Le Maire, Patrick LACHAUD

La secrétaire de séance, Mme BERTAUD Béatrice



A handwritten signature in black ink, likely belonging to Béatrice Bertaud, the secretary of the meeting.

